

La transformation du Palais du commerce divise les élus *o/f 10/2*

La polémique

Vif débat sur fond de campagne électorale sur la transformation du palais de commerce. Les élus étaient invités à approuver le protocole de cession des bâtiments et des espaces urbains pour mener à bien, à l'horizon 2026, ce projet visant à transformer l'emblématique bâtiment de la place de la République en pôle commercial. Pour rappel, une quinzaine de boutiques, dont un Decathlon et un LEGO® Store, mais aussi des restaurants, un hôtel, des espaces de réunion sont prévus.

Un projet « qui bétonne la ville »

Les élus écologistes s'abstiennent, déplorant « l'absence totale de concertation. Certes le Palais du commerce, conçu par des architectes municipaux, est devenu une propriété privée. Mais ceci ne justifie pas la relégation de l'avis des Rennaises et des Rennais ».

Ils remettent en question le choix du groupement Frey, associé aux architectes MVRDV et Desmoulin, « qui bétonne un peu plus la ville. À Rennes, l'hyper centre est déjà bien trop minéral. Pour lutter contre les effets du réchauffement climatique nous devons végétaliser massivement plutôt que de substituer à une placette arborée un bâtiment de béton et de verre. Nous assistons tout simplement à une privatisation de l'espace public. Et là où nous aurions pu imaginer un nouveau square arboré, nous voici avec un bâtiment de plusieurs dizaines de mètres de hauteur. »

Au nom des élus écologistes, Laurent Hamon s'étonne aussi de « la part belle faite aux grandes enseignes. Il nous semble opportun, à l'inverse, que le projet Palais du

commerce favorise une vraie diversité d'enseignes et d'activités, qu'il fasse la part belle d'abord au commerce indépendant, aux entreprises de l'économie sociale, qu'il favorise les entreprises vertueuses au plan social et environnemental, qu'il accueille des espaces ouverts à l'innovation, à l'image de l'expérience réussie de tiers-lieu à Pasteur, bref qu'il soit vraiment à l'image de notre ville, de l'économie de demain et des aspirations des Rennaises et des Rennais ».

« Osons y faire autre chose »

Mêmes réserves et mêmes arguments de Yannick Le Gargasson, élu de la France insoumise : « L'opération de cession des bâtiments et des espaces urbains est de l'ordre de 20 millions d'euros. Les travaux de l'aménagement seraient de l'ordre de 50 millions d'euros. Le promoteur de l'opération va attendre un retour financier qui compensera largement sa mise de fonds. C'est peu dire que les locations de baux seront très onéreuses. Les commerçants qui y seront implantés devront réaliser un chiffre d'affaires très important forcément accompagné par une politique commerciale agressive. N'en doutons pas, tout cela ne va pas du tout contribuer à une situation sereine du commerce local. D'autant que les commerces pressentis seront directement en concurrence avec d'autres commerces déjà implantés à l'instar du Lego® store alors qu'un atelier Lego® vient d'ouvrir à Cesson-Sévigné. »

Les élus insoumis réclament eux aussi un nouveau projet : « Dans ce palais osons y faire autre chose qui sera utile à tous. »

L'opposition de la droite et du centre s'abstient également. Gurval Guiguen, élu Les Républicains, rappelle



Le palais du commerce en 2025, tel que l'imagine le groupement Frey.

PHOTO : ENGRA

que son groupe avait lancé son propre sondage sur ce projet, lequel avait lui aussi révélé un défaut de concertation. Il estime que les élections municipales de mars seront l'occasion pour les habitants de trancher : « La prochaine majorité aura les mains libres d'aller au bout du projet ou non. »

« Il y aura de la concertation »

Marc Hervé, adjoint socialiste au commerce, défend, lui, le projet : « Sur les 18 000 m² prévus seulement 5 000 concernent exclusivement le commerce. C'est un objet mixte qui répond aux attentes des Rennais et des Rennaises. » Pour lui « les grandes enseignes sont des locomotives qui apportent un flux important dans le centre-ville » et servent le commerce indépendant.

La concertation ? Marc Hervé rap-

pelle que le projet nécessite modification du plan local d'urbanisme et qu'« il y aura une concertation publique. On a deux ou trois semaines devant nous pendant lesquelles nous aurons de la concertation. Mais l'important d'abord de définir d'abord le projet ».

Pour Nathalie Appéré, maire de Rennes, « il convient d'observer l'évolution du palais du commerce à l'aune de la rénovation des équipements du centre-ville. Si on regarde la rénovation du couvent des Jacobins, de la place Pasteur, du Palais Saint-Georges de l'Hôtel-Dieu, on peut voir que nous sommes dans une logique de confortement du centre-ville mais aussi de diversification des activités. »